

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi deux octobre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Geoffrey **RUIZ**, Maférïma **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Gemma **VERSCHUUR**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Maria Del Pilar **RAMIREZ**),  
Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),  
Nicolas **LE BIGOT** (procuration Grégoric **FAUCON**),  
Stéphanie **HARTUNG** (procuration Mathieu **BORDENAVE**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

N° 2020/02.10/10

**CLUB D'ENTREPRISES DE LORMONT : PARTENARIAT - PROPOSITION**

Madame Maférïma **DIAGNE** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Grégoric FAUCON, adjoint au maire délégué à l'économie, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :**

La Ville mène une politique volontariste de développement économique pour la création, la reprise et le développement des entreprises, l'aménagement du territoire, l'emploi, la formation, la transition énergétique ...

Dans ce cadre et dans sa volonté de projection du territoire, la Ville souhaite nouer un partenariat avec le Club d'entreprises de Lormont pour porter avec le tissu économique local des actions en faveur de l'emploi, de la formation et du confortement de l'activité économique.

Par ce lien, la Ville propose de lui allouer une subvention de 3.500 € pour l'aider à accomplir ses missions en mettant en synergie les acteurs publics et économiques locaux avec les politiques publiques communales (actions de la Maison des Initiatives et de l'Emploi, participation au pilotage des instances PLIE, Mission Locale, création de temps autour de l'entrepreneuriat ...).

Ce partenariat sera bénéfique en terme de complémentarité dans l'élaboration de futurs projets et actions.

Le Club d'entreprises de Lormont a été créé en 2001 et son siège social est sis Allée René Cassagne , ZI des 4 Pavillons à Lormont. Actuellement présidé par Jean-Christophe PERRODO lui-même directeur du Cabinet d'architectes AGENCEA, le Club compte une soixantaine de membres issus de tous secteurs d'activités.

Ses missions consistent à développer les échanges et les rencontres entre entrepreneurs favorisant ainsi le partage d'expériences, le développement de nouvelles relations et la perspective de nouvelles synergies. Échanges et objectifs qui tendent vers une dynamique de l'ensemble du tissu économique, mais aussi avec la participation à des actions de communication, des relations conviviales tout au long de l'année (tournoi inter-entreprises Seven Touch, Régate Botalo, déjeuners de travail, marché de Noël ...).

Parce qu'il est d'intérêt que le Club d'entreprises de Lormont poursuive et adapte son investissement en faveur du tissu économique lormontais, la Ville affirme ainsi une politique de soutien en accompagnant le Club dans la réalisation de ses projets et actions pour les entrepreneurs lormontais.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal, dans le cadre de ce partenariat, d'allouer une subvention de 3.500 € pour l'année 2020 en faveur du Club d'entreprises de Lormont.

Avis favorable de la commission Ville inclusive du 21 septembre 2020.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**La Ville de Lormont,**

**Vu** l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales précisant que l'attribution d'une subvention donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

**Entendu le rapport de présentation,**

**Considérant** qu'il est nécessaire de soutenir le tissu économique du territoire communal et de conforter le Club d'entreprises dans son rôle de porteur d'une dynamique collective ;

**DÉCIDE**

**Article unique :**

d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.500 € au Club d'entreprises de Lormont pour l'année 2020.

**VOTE :**

**POUR :**

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

*Le maire, Jean TOUZEAU :*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

*\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 5 octobre 2020  
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,  
Jean TOUZEAU**